

ATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4860
18 juillet 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA REPUBLIQUE
ARABE UNIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'il a reçu du représentant permanent de la République arabe unie une lettre en date du 13 juillet 1961 l'informant que M. Farid Chehlaoui a été nommé représentant suppléant de la République arabe unie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs valables.